

COMMUNIQUE

L'ANSS-Santé PLUS lance un avis d'appel d'offres pour les fournitures médicales. Par le présent avis d'appel d'offres, l'Association invite les soumissionnaires intéressés à consulter le dossier d'appel d'offres affiché à la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS ou sur son site web : www.anssburundi.bi. Les offres sous plis fermés, adressées à Madame la Directrice Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS seront déposées au secrétariat de la Direction Exécutive sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 au plus tard le **14 février 2025 à 9 heures**. Aucune offre ne sera reçue après que la séance d'ouverture et d'analyse des offres soit déclarée ouverte. La séance d'ouverture et d'analyse des offres est prévue le même jour **du 14 février 2025** au siège de la Direction Exécutive de l'ANSS à **9heures** en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

Directrice Exécutive ai

 30/01/2025

Martine KABUGUBUGU



Dossier d'Appel d'Offres pour l'achat des fournitures médicales.

1. Objet

L'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du SIDA (ANSS-Santé PLUS) lance un avis d'appel d'offres pour les fournitures médicales de tambours moyennes taille, haricot moyenne taille ; chariots ; champs en tissu 1.5m*1m ; speculums grands ; speculums moyens ; speculums petits ; acide acétique ; eau de javel ; ouate hydrophile ; pinces en cœur ; dettol ; rouleau de gaz ; lampe gynécologique table gynécologique, Gants propre, gants stériles, Savon liquide et désinfectant pour les mains.

Par le présent avis d'appel d'offres, l'ANSS-Santé PLUS invite les soumissionnaires intéressés à faire une manifestation d'intérêt par le biais du dépôt des offres. Les soumissionnaires obtiennent et consultent les cahiers de charges affichés à la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS et sur toutes les antennes de l'ANSS-Santé PLUS, ou sur son site web : www.anssburundi.bi.

Les offres sous plis fermés, adressées à Madame la Directrice Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS peuvent être déposées au secrétariat de la Direction Exécutive sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 B.P 4152 Tel + 257 22 23 92 32, Email : anss-sante-plus@anssburundi.bi Aucune offre ne sera reçue après que le président de la commission ait déclaré la séance d'ouverture et d'analyse des offres ouverte. En outre, aucune enveloppe ne doit mentionner le nom du soumissionnaire.

La séance d'ouverture et d'analyse des offres est prévue le 14 février 2025 au siège de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS à 9heures en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

2. Autorité contractante et source de financement.

L'autorité contractante est l'Association Nationale de Soutien aux Séropositifs et malades du Sida-Santé PLUS « ANSS-Santé PLUS ».

3. Condition de participation

A. Soumission

A.1. Etendue du marché

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique répondant aux conditions administratives et techniques telles qu'énoncées dans le présent document et justifiant les capacités juridiques, techniques et financières requises.

A.2. Critères d'exclusion

N'est pas admise à participer à cet appel d'offres toute personne physique ou morale :

- Qui s'est rendue gravement coupable de fausses déclarations à l'occasion des renseignements pour sa participation à un appel d'offres antérieur ;
- Qui s'est vu suspendre pour une durée temporaire dans l'exécution d'un marché quelconque attribué par l'association ;
- Qui a des antécédents relatifs à la mauvaise exécution (exécution partielle, tardive ou désistement...) du marché de l'association sans que la responsabilité incombe à l'ANSS ;
- Qui n'a pas honoré ses engagements sans motif valable vis-à-vis de l'ANSS-Santé PLUS en rapport avec l'exécution d'un marché quelconque.

A.3. Conditions de soumission

Les conditions de soumission sont les suivantes :

- Disposer d'un stock faisant l'objet du présent appel d'offres (avec une adresse physique bien précise) pouvant être visité à n'importe quel moment
- Accepter de supporter les coûts de manutention (Chargement-déchargement) et du transport jusqu'aux lieux de livraison indiqués ;
- Avoir une attestation de non redevabilité délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR) valide ;
- Disposer d'un stock de produits faisant l'objet du présent appel (avec une adresse physique bien précise) pouvant être visité à n'importe quel moment ;
- Mentionner les prix avec TVA des fournitures demandées ;
- Accepter de supporter les coûts de manutention liés à la livraison (Chargement-déchargement) et du transport jusqu'aux lieux indiqués de livraison.

4. Consultation et acquisition du dossier d'appel

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 8h00' à 16h00' à l'adresse suivante jusqu'au 13 janvier 2025 : « Secrétariat de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS sise à Kigobe Sud, Avenue Muhabo N°6 ».

Le dossier d'appel d'offres peut également être consulté sur le site web de l'ANSS-Santé PLUS : www.anssurundi.bi.

5. Validité de l'offre

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de trente (30) jours à partir de la date d'ouverture des offres. Les prix mentionnés dans les offres restent irrévocables.

6. Langue de l'offre

L'offre ainsi que tous les documents et correspondances concernant la soumission, échangés entre le Soumissionnaire et l'Autorité contractante, seront rédigés en langue française.

7. Présentation de l'offre

L'offre comprendra les documents suivants :

- a) Une lettre de soumission de l'offre, datée et signée par la personne habilitée ;
- b) Une copie du registre de commerce ;
- c) Une copie du numéro d'identification fiscale (NIF) valide pour les locaux et son équivalent pour les non locaux ;
- d) Une attestation fiscale délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;
- e) Une attestation d'assujettissement à la TVA pour ceux qui sont assujettis ;
- f) Les coordonnées complètes de l'adresse fixe de la société.

Ces documents doivent être placés dans une enveloppe portant clairement les mentions « **Offre de prix pour les fournitures médicales** ».

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

**8. Spécifications et quantification de l'offre pour le matériel et intrants de dépistage de
LPCCU**

N°	Désignation	Unité	AN SS BU JA	ANSS GITEGA	ANS S KD O	ANSS MBA	ANSS RUGE	Hôpitaux Publics (5)	TOTAL
1	Tambours Moyenne taille	Pièce	3	2	2	2	2	7	18
2	Haricots moyenne taille	Pièce	4	3	3	3	3	21	37
3	Chariots	Pièce	2	2	2	2	2	7	24
4	Champs en tissu de 1,5m sur 1m	1mx2	50	50	50	50	50	140	390
5	Spéculums grands	Pièce	2	2	2	2	2	0	10
6	Spéculums moyens	Pièce	15	15	15	15	15	70	145
7	Spéculum petits	Pièce	2	2	2	2	2	14	24
8	Acide acétique	Bidon 5L	2	2	2	2	2	7	17
9	Eau de javel	Bidon 5L	2	2	2	2	2	7	17
10	Ouate hydrophile	Rouleau	5	5	5	5	5	35	60
11	Pincés en cœur	Pièce	10	10	10	10	10	70	120
12	Dettol	Bidon 5L	2	2	2	2	2	7	17
13	Rouleau de gaz	Rouleau	5	5	5	5	5	35	60
14	Lampe gynécologique	Pièce	1	1	1	1	0	0	4
15	Table Gynécologique	Pièce	0	0	0	1	0	0	1
16	Gants propres	Boite/50	30	30	10	10	10	70	160
17	Gants stériles	Carton/50	5	5	5	5	5	0	25
18	Savon liquide	Bidon 5L	5	5	3	3	3	14	33
19	Désinfectant pour les mains	1L	30	10	10	10	10	0	70

9. Dépôt et ouverture des offres

La date limite de dépôt est fixée au **14 février 2025 à 9 heures**.

Aucune offre ne sera reçue pendant la séance d'ouverture. Les offres ne sont pas remises aux soumissionnaires avant la livraison de la commande.

La séance d'ouverture et d'analyse des offres est prévue le **même jour** au siège de la Direction Exécutive de l'ANSS-Santé PLUS à **9heures** en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.

10. Lieu d'exécution

Les fournitures seront livrées sur commande à l'adresse de l'ANSS-Santé PLUS, suivant les quantités figurant sur les bons de commande adressés au fournisseur retenu.

11. Analyses des offres

Lors de l'analyse des offres, une commission ad hoc procédera à la vérification de toutes les conditions ci-haut citées et au cas où une différence entre les montants en chiffres et en lettres se présenteront, le montant en lettres prévaudra.

Toutes les offres seront rejetées si l'offre la moins disante est supérieure au prix réel de la fourniture sur le marché.

12. Attribution des marchés

1. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la mieux disante.
2. Au cas où les fournitures ne seront pas disponibles dans le stock, le marché sera attribué au soumissionnaire de second rang qui remplit les conditions exigées.

13. Délai d'exécution

Le soumissionnaire gagnant, devra pouvoir livrer les fournitures dans un délai ne dépassant pas **cinq (5) jours** à partir de la date de réception du bon de commande.

Passé ce délai, l'autorité contractante se réserve le droit de passer au second gagnant.

14. Paiements

Les paiements se feront par ordre de virement bancaire après toutes les vérifications de conformité des livraisons et après la réception de la facture et du bordereau d'expédition pour les achats avec procès-verbal de réception signé par les membres de la commission de réception.

Fait à Bujumbura, le 30 janvier 2025

Directrice Exécutive

Martine KABUGUBUGU

